

COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28/03/2019 à 20h30

Etaients présents : BOUREILLE Patrick, BON Bernard, FAMY Roger, GAROT Marie-Françoise, GUITON Jacques, JOLY Martine, PACAUD Christelle, RABUT Corinne, VUILLARD Jean-Thomas

Absents : NYGREN Dominique, BOIVIN David, CHAUX Jean-Michel, FORTIN Séverine.

Secrétaire de séance : PACAUD Christelle

1. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Il en résulte d'un solde de fonctionnement excédentaire de 166 979.85€ et d'un solde d'investissement déficitaire de 84 550.71€

2. Approbation du compte de gestion du receveur du budget primitif 2018

Le conseil municipal,
Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018, par M EDOT Eric, n'appelle ni observation, ni réserve de se part.

3. AFFECTATION DU RESULTAT 2018

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 166 979.85 € et un besoin de financement de 84 550.71€ en investissement vu les restes à réaliser,

LE CONSEIL MUNICIPAL décide d'affecter l'excédent d'exploitation comme suit :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement 84 550.71€
- affectation à l'exécution du virement à la section d'investissement 40 000€
- Excédent reporté en fonctionnement au budget primitif 2019 de 42 429.14 €

4. TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas modifier le taux des 4 taxes de contributions directes.

5. BUDGET PRIMITIF 2019

Le conseil municipal adopte le budget primitif 2019 qui s'équilibre à la somme de 496 652€ pour la section fonctionnement et à 542 791€ pour la section d'investissement.

6. SUBVENTIONS 2019

Le conseil municipal fixe le montant des différentes subventions allouées.

7. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSIL

Le conseil municipal étudie le projet photovoltaïque sur les bâtiments communaux de la SARL SALIN JES d'un montant de 61017.77€ HT.

Après en avoir délibéré, il décide de solliciter l'attribution d'une subvention d'un montant de 10 000€ pour la réalisation de ce projet au titre de la DSIL 2019 et charge le Maire de déposer le dossier.

8. AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE - DELEGATION AU MAIRE

Vu les articles L 2122-22, 11° et 16°, et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'en vue d'une bonne administration des intérêts communaux, une délégation générale du pouvoir d'ester en justice au profit de Monsieur le Maire est possible ;

Considérant que cette délégation peut s'appliquer systématiquement au cas où la Commune est demanderesse ou est amenée à assurer sa défense devant toutes juridictions, y compris en appel et en cassation ;

Considérant l'opportunité de déléguer alors la fixation des rémunérations et la possibilité de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne pouvoir à M. le Maire d'ester en justice :

. en défense devant toutes juridictions, y compris en appel et en cassation ;

. en demande devant toutes juridictions, y compris en appel et en cassation ;

- donne pouvoir à Monsieur le Maire :

. de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers

de justice et experts ;

- précise que Monsieur le Maire rendra compte au Conseil Municipal le plus proche des décisions qu'il aura été amené à prendre dans le cadre de ces délégations en application de l'article L 2122-23 du C.G.C.T.

INFORMATIONS DIVERSES

Faire une demande de devis pour le bornage et le relevé topographique des parcelles de la zone de loisirs des parcelles.

La fin des travaux pour la mise en sécurité rte de Louhans et rte de Pierre a été signée le 28/03
Vidéo surveillance, faire un courrier de demande d'étude.

Mettre en place une équipe pour vérifier les places disponibles dans le cimetière pour les nouvelles concessions (Roger, Martine, Marie-Françoise) et une autre pour comparer les offres des tracteurs reçues. (Jacques, Christelle, Patrick, Dominique et Bernard)

Le véhicule électrique doit bientôt arriver,

Election Européenne prévue le 26/05/2019 de 08h00 à 18h00

Réunion commission sécurité FUN CAR le 11/04/2019,

Réunion de conseil le 18/04/2019 à 20h30

Repas de conseil prévu le 26/04 à l'Auberge de La Chapelle.